

La lettre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance

N° 2 - Décembre 2016

SOMMAIRE

- Edito p. 1
- Les outils de la démarche natura 2000 p. 1
- Dossier : Natura 2000 sur les étangs
du canal d'Ille-et-Rance : où en est-on ? p. 2
- Focus sur les groupes de travail p. 2
- La parole à un acteur du territoire p. 3
- Quand Région et bénévoles agissent ensemble
pour les amphibiens... p. 3
- ZOOM sur l'Agrion de Mercure p. 4
- Questions/réponses p. 4

Désigné au titre de Natura 2000 pour son patrimoine naturel rare à l'échelle de l'Europe, le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance prend place au sein d'un vaste territoire qui a su conserver toute son identité. Il tire sa richesse écologique de l'équilibre existant entre les activités humaines locales et les milieux naturels encore bien préservés.

La démarche Natura 2000 s'attache à valoriser la gestion concertée du territoire qui s'est développée sur ce site. Basé sur le volontariat, le dispositif Natura 2000 offre la possibilité aux acteurs et usagers locaux de s'impliquer et de réfléchir ensemble pour orienter la gestion, dans l'objectif d'allier préservation des habitats et des espèces et maintien des activités économiques et sociales.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et conformément aux engagements pris dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles, le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de s'impliquer dans la démarche Natura 2000. Il porte pour le compte de l'Etat, et ce depuis 2014, l'animation du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance.

Au cours de ces deux premières années d'animation, le dialogue s'est peu à peu établi entre les différents acteurs et a permis de faire émerger des projets et des premières opérations de gestion pour la préservation des milieux naturels du site.

En tant qu'animateur du site Natura 2000, le Département souhaite aujourd'hui perpétuer cette dynamique et poursuivre la concertation avec tous les acteurs concernés en vue de préparer ensemble l'avenir de ce site naturel d'exception.

Marc HERVÉ
Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 et
Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine



> Les outils de la démarche Natura 2000

Le dispositif Natura 2000, basé sur le volontariat, regroupe plusieurs outils contractuels à disposition de tous les propriétaires ou ayants-droits concernés par un site Natura 2000 et qui souhaitent s'engager dans la démarche :

La Charte Natura 2000

Ensemble de recommandations peu contraignantes pour une gestion adaptée et durable des milieux naturels. Le signataire d'une Charte Natura 2000 valorise ainsi ses pratiques respectueuses et son engagement en faveur de la préservation de l'environnement.

Les Contrats Natura 2000

Permettent la mise en oeuvre, sur 5 ans, d'actions de gestion des milieux naturels par les propriétaires et exploitants des parcelles situées sur un site Natura 2000. Les surcoûts engendrés par les travaux sont subventionnés, à 100 % pour les particuliers, grâce à des fonds nationaux et européens. Les travaux engagés doivent correspondre aux actions de gestion prévues par le Document d'Objectifs du site.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

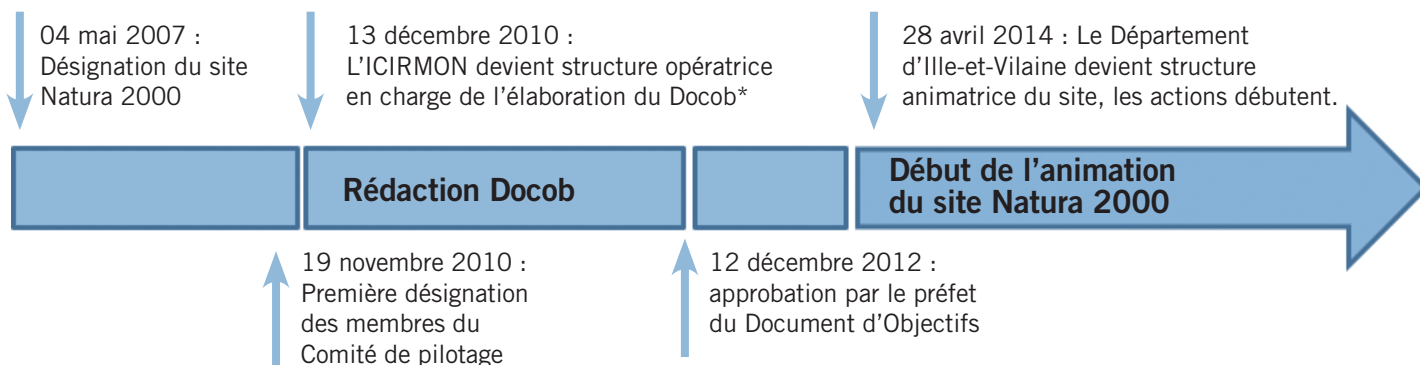
Sont similaires aux contrats Natura 2000 mais conclues avec des exploitants agricoles. Ces MAEC, proposées sur cinq ans dans le cadre de la PAC et du Programme de Développement Rural Breton, visent à soutenir des pratiques agricoles adaptées aux habitats semi-naturels des sites Natura 2000.

> Dossier

Natura 2000 sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance : où en est-on ?

Au cours des 10 premières années d'existence du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance, études scientifiques et démarches de concertation ont été menées pour apprendre à connaître sa biodiversité, ses milieux naturels et son fonctionnement. Le site est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, avec l'émergence de premières actions pour la gestion et la préservation des milieux naturels.

Les étapes clés de la démarche Natura 2000 sur le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance :



*Docob : Document d'orientation et de référence pour la gestion du site et à destination des acteurs locaux.

> Focus sur les groupes de travail



■ Une concertation à grande échelle sur le territoire

En octobre 2015, une réflexion autour d'une éventuelle évolution du périmètre Natura 2000 a été ouverte. Ce projet vise à apporter une plus grande cohérence pour la gestion du site, et à assurer la préservation des milieux naturels et des espèces d'importance européenne qu'abrite le territoire. L'ensemble des acteurs locaux et des collectivités ont été invités à se réunir pour discuter du projet et faire part de leurs avis. Des réunions de concertation et des groupes de travail ont pour l'instant été menés principalement avec les agriculteurs et les propriétaires forestiers du territoire. La démarche doit se poursuivre dans l'année à venir pour essayer de construire et faire émerger un projet cohérent de périmètre conciliant le respect des activités socio-économiques et la préservation du patrimoine naturel dans une logique de développement durable. Toutes personnes intéressées par la démarche peuvent contacter d'ors et déjà l'animatrice Natura 2000 du site (coordonnées en fin de document).

■ Gestion des niveaux d'eau et concertation avec la Région Bretagne

Des échanges ont lieu régulièrement entre le Département d'Ille-et-Vilaine, en sa qualité de structure animatrice du site Natura 2000, et la Région Bretagne, propriétaire des étangs, pour concilier activités touristiques et économiques liées au canal et aux étangs et préservation des habitats d'intérêt européen et espèces associées. Un point plus détaillé vous sera proposé lors de la prochaine lettre d'information en 2017.

→ Chiffres clés

Type d'actions	Nombre réalisé (entre 2014 et 2016)
Projets de travaux	2
Travaux réalisés	1
Chantier bénévole	2
Publication de lettre d'information Natura 2000	2
Appui technique et administratif pour l'évaluation des incidences	7
Etudes et suivis scientifiques	13
Articles presse	3
Comités de pilotage	5
Groupes de travail / réunions de concertation	16
MAEC contractualisées	1

> La parole à un acteur du territoire



Zone humide.

Les syndicats de bassin versant sont des structures opérationnelles chargées de mettre en place des actions, en concertation avec les acteurs du territoire, pour assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces actions visent à atteindre le « bon état écologique des cours d'eau », objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Plusieurs programmes d'actions sont mis en place par les syndicats de bassin versant, selon les enjeux du territoire et les acteurs concernés.

En 2016 a débuté sur les 2 bassins versants un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) destiné aux exploitants agricoles. L'objectif est d'accompagner ces professionnels vers des changements de pratiques, en vue de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et la biodiversité. En tant que coordinateurs des PAEC, les syndicats ont travaillé, en collaboration avec les acteurs du territoire, à l'ouverture de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures permettent un accompa-

gnement technique des exploitants et une compensation financière pour les pratiques favorisant la réduction des intrants, la gestion des zones humides, du bocage...

Des MAEC à enjeu « Biodiversité » ont également été mises en place dans le cadre de ces PAEC, en particulier autour du site Natura 2000. Elles visent à aider les exploitants à maintenir des pratiques agricoles extensives (absence de traitements phytosanitaires, absence de fertilisation, gestion par fauche et pâturage extensif...) pour préserver des zones humides et des prairies remarquables, milieux naturels essentiels pour l'accomplissement des cycles de vie de la faune et de la flore.

Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Hélène Cocard

Animatrice agricole et bocage

Syndicat mixte du bassin versant du Linon

Aline Le Féon

Technicienne Milieux aquatiques

Pierre-Adrien Guérin

Technicien agricole et bocage

Le site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance est localisé sur deux bassins versants (territoire où l'eau s'écoule vers un cours d'eau et ses affluents).

Les étangs de Hédé, Bazouges et la Bézardière sont situés sur le bassin versant du Linon dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

Le syndicat mixte du bassin du Linon compte, en 2016, 20 communes et 2 communautés de communes (en lieu et place de 4 communes) adhérentes.

L'étang du Boulet fait partie du bassin versant de l'Ille et de l'Illet appartenant au SAGE Vilaine.

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet se compose en 2016 de 21 communes et d'une communauté de communes (7 communes) adhérentes.



> Quand Région et bénévoles agissent ensemble pour les amphibiens...

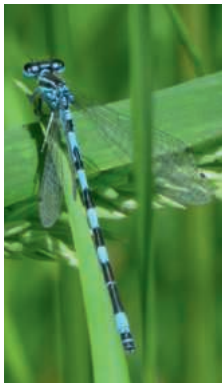


Chantier bénévole participatif.

Sur proposition de l'association Bretagne Vivante, et avec l'appui technique du Département en tant qu'animateur du site Natura 2000, les agents du centre d'exploitation des voies navigables de la Région Bretagne ont décidé de creuser deux mares en bordure de l'étang de Bazouges. Des bénévoles sont ensuite intervenus pour profiler les berges de manière à les rendre plus accessibles à la faune

et à accueillir une flore diversifiée. Ces nouvelles mares offrent dès à présent de nouveaux habitats pour les grenouilles, tritons et autres, et participent ainsi à leur préservation. Des animations seront proposées au printemps prochain pour vous faire découvrir les habitants discrets des mares.

> Zoom sur : l'Agrion de Mercure



■ **Les odonates** sont des insectes, plus couramment appelés « libellules ». On distingue parmi eux les « demoiselles » qui se reconnaissent par leur corps beaucoup plus fin que leurs cousins plus robustes et les « libellules vraies ».

Les libellules débutent leur vie sous forme de larves aquatiques. Au terme de leur croissance, elles sortent de l'eau et se métamorphosent en adulte ailé. Ces nouveaux adultes peuvent alors se reproduire et reviennent finalement pondre leurs œufs dans l'eau, marquant ainsi le début d'un nouveau cycle. Dans les airs ou dans l'eau, ce sont de redoutables prédateurs qui apprécient les petits insectes, les araignées, ... et même les autres libellules ! Ce sont de bons indicateurs de la qualité de l'eau et de l'état écologique des habitats naturels, du fait de leur sensibilité aux variations du milieu. Leur étude apporte de précieux renseignements sur les zones humides et leur évolution.

L'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) est une petite « demoiselle » qui appartient au groupe des « agrions ». Tout de bleu et de noir vêtu, il tient son nom du dessin en forme du symbole de Mercure présent sur son abdomen.

Affectionnant les eaux claires et bien oxygénées, l'Agrion de Mercure se rencontre surtout le long de ruisseaux, ruisselets ou fossés ensoleillés présentant une riche végétation sur leurs rives. Il chasse sur des prairies à proximité mais peut aussi s'éloigner des cours d'eau à la recherche d'autres habitats favorables pour s'alimenter.

Une étude a été menée au printemps 2015 sur le site Natura 2000 par l'association Bretagne Vivante pour identifier les secteurs occupés par l'espèce et estimer le nombre d'individus. L'espèce a ainsi été observée au niveau de l'étang de Bazouges ainsi que sur le ruisseau reliant les étangs de Bazouges et de la Bézardière.

■ Une espèce menacée...

L'Agrion de Mercure se rencontre en Europe occidentale et jusqu'au Nord de l'Afrique. Même si l'espèce est fréquente en Espagne et au Maroc, elle reste menacée en Europe, en régression en France et a déjà disparu des Pays-Bas, de Slovaquie et de Slovénie.

■ ...et protégée à plusieurs échelles :

NT Inscrite sur la liste rouge des espèces menacées au niveau européen et mondial.

DHFF – II Inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

B – II Inscrite à l'Annexe II de la Convention de Bern

PN Protégée au niveau national

■ Dans le prochain épisode...

Découvrez le mode de vie des « oiseaux de nuits » que sont les chauves-souris et plus particulièrement celles protégées au titre de Natura 2000.



■ Les avez-vous vu ?

Appel à contribution : si vous avez des chauves-souris dans votre grenier, grange, établi... Contactez la chargée de mission Natura 2000 (voir coordonnées ci-contre).

→ Questions / réponses

Une partie de ma propriété est concernée par un site Natura 2000, qui est mon interlocuteur ?

■ L'opérateur local (l'animateur Natura 2000 – ici le Département d'Ille-et-Vilaine) est l'interlocuteur technique de l'ensemble des personnes concernées par le site (élus, propriétaires, gestionnaires, fédérations, associations).

Quel est alors le rôle des différents services de l'État comme la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL)... et leur articulation avec l'opérateur ?

■ La démarche Natura 2000 est du ressort de l'Etat et plus précisément du Ministère en charge de l'environnement. Au sein de chaque département, c'est donc la Préfecture, représentant l'Etat, qui coordonne et qui est responsable de la mise en œuvre de cette procédure. A cet effet, la Préfecture s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat conduisant les missions ayant trait à l'environnement (DREAL) et aux territoires (DDTM). L'opérateur travaille donc en étroite collaboration avec ces deux services spécialisés qui constituent ses interlocuteurs privilégiés.

→ Lecteurs, à vos stylos !

Une question, un besoin d'information ? N'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront dans la prochaine lettre d'information. L'animateur Natura 2000 se tient à votre disposition pour vous répondre et vous fournir les informations nécessaires. N'hésitez pas à le contacter.

Département d'Ille-et-Vilaine

Service espaces naturels
Armelle Andrieu
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX
Tél. : 02 99 02 20 73
Portable : 07 87 25 83 89
Fax : 02 99 02 39 32
armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr

www.ille-et-vilaine.fr/environnement/

Rédaction :
Département d'Ille-et-Vilaine
Service espaces naturels
Crédits photos :
Département d'Ille-et-Vilaine

Novembre 2016 - Q-PDEV-1116-001
Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine

www.ille-et-vilaine.fr